

Admission des candidats relevant de la formation professionnelle continue, pour une rentrée en septembre 2023 Diplôme d'état d'ergothérapeute

CADRE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'état d'ergothérapeute

Art. 12 :

Peuvent être admis dans les formations conduisant aux diplômes d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale, de technicien de laboratoire médical, d'ergothérapeute et de pédicure podologue, les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.

NOMBRE DE PLACES

Le nombre de places proposées à l'ILFOMER est de **1**.

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Les candidats souhaitant intégrer la filière selon cette procédure, devront s'inscrire par voie électronique en se connectant entre **le lundi 20 février 2023 et le vendredi 17 mars 2023** à l'adresse suivante : <https://ecandidat.unilim.fr>

Les **pièces justificatives ci-dessous seront à joindre au dossier d'inscription dématérialisé** :

- la copie d'une pièce d'identité,
- les ou l'attestation(s) employeur(s) et/ou les justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale,
- une lettre de motivation,
- un CV,
- un projet professionnel (expériences et compétences acquises, projection dans le futur métier),
- le projet de l'établissement en cas de financement par un établissement de santé ou médico-social ou autres,
- une copie des titres ou diplômes détenus,
- et tout document que vous jugerez utiles pour le jury.

L'ensemble des documents est à joindre en ligne.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Le bénéfice du classement n'est valable que pour l'année 2023/2024.

| | | | | | |
|---------------------------------|---|--------------------------------|----------------------------|----------------------|---|
| Procédure admission FPC ERGO | <u>Concepteurs/Rédacteurs</u> S Cubaut | <u>Destinataires</u> Public | <u>Version</u> 03 02 23 | <u>Mise à jour</u> : | 1 |
|---------------------------------|---|--------------------------------|----------------------------|----------------------|---|

MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATS

La sélection s'effectue en deux temps :

1 – Etude des dossiers (admissibilité) : une première sélection s'effectuera sur l'étude des dossiers

2 – Entretiens (admission) : les candidats retenus lors de la sélection sur dossier seront reçus en entretien.

Les critères retenus pour cet entretien sont :

- le projet personnel du candidat, son projet professionnel,
- les motivations du candidat,
- son parcours professionnel,
- sa connaissance des champs d'activité de la profession d'ergothérapeute (missions de rééducateur et de réadaptateur).

CALENDRIER PREVISIONNEL DE SELECTION DES CANDIDATS

| | |
|--|-----------------------------|
| Dépôt des dossiers | Du 20/02/2023 au 17/03/2023 |
| Résultats de l'admissibilité | 24/03/2023 |
| Entretien oral de sélection | Du 03 au 07/04/2023 |
| Résultats de l'admission | 07/04/2023 |
| Date limite d'acceptation de la place par les candidats | 02/05/2023 |

CONTACT

ILFOMER

Bâtiment des formations sanitaires – Campus de Vanteaux

39F Rue Camille Guérin

87036 Limoges Cedex

Téléphone : 05.87.08.08.74

Email : ilfomer@unilim.fr

Site internet : <http://www.unilim.fr/ilfomer>

| | | | | | |
|---------------------------------|---|--------------------------------|----------------------------|----------------------|---|
| Procédure admission FPC ERGO | <u>Concepteurs/Rédacteurs</u> S Cubaut | <u>Destinataires</u> Public | <u>Version</u> 03 02 23 | <u>Mise à jour</u> : | 2 |
|---------------------------------|---|--------------------------------|----------------------------|----------------------|---|